



Bien immobilier en indivision

Par Line31000

Bonjour, J'ai un bien immobilier en indivision avec mon ex-conjoint (nous sommes séparés depuis 4 ans) et je souhaite le vendre. Est-ce que je peux mandater un notaire pour effectuer la vente sans l'accord de mon ex-conjoint? En effet, il refuse de me verser la moitié du bien et refuse de la vendre. Il a changé toutes les serrures et refuse tout dialogue. En vous remerciant par avance pour vos réponses, cordialement

Par ESP

Bonjour

Vous ne pouvez pas mandater un notaire sans accord de votre conjoint.
Conjoint = vous êtes donc mariés ?

Si vous ne l'êtes pas, vous êtes propriétaires indivis.

D'une manière globale, vu le contexte, je vous conseille de voir un avocat.

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous ne pouvez vendre que vos droits dans ce bien. Et (à part l'autre indivisaire) vous risquez de ne trouver aucun acquéreur pour une part d'indivision...

S'il a changé les serrures il vous doit une indemnité d'occupation.

Le notaire saura vous conseiller.

Et si vous insistez pour obtenir votre part d'indivision, il faudra peut-être aller jusqu'au tribunal.